



CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS  
MUNICIPALITÉ DE RACINE

## AVIS AUX CITOYENS DE LA MUNICIPALITÉ DE RACINE

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné, par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Racine, que le Conseil de cette municipalité a, à une séance ordinaire tenue le lundi 3 mai 2021, adopté le règlement no 335-04-2021 décrétant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 1 364 355.79\$ concernant les travaux de remplacement de ponceau des chemin J.-A.- Bombardier et de l'intersection du rang 1 et du chemin de la Montée-Gagnon et des travaux de réhabilitation de la chaussée du chemin des Baies

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement durant les heures d'ouverture de bureau de la municipalité situé au 145, route 222 à Racine.

Ledit règlement deviendra en vigueur suivant la loi.

DONNÉ À RACINE, CE 4 ÈME JOUR DU MOIS DE MAI 2021.

Lyne Gaudreau  
Directrice générale, secrétaire-trésorière

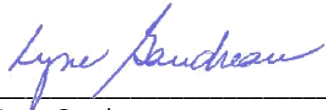
AVIS PUBLIC

---

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné Lyne Gaudreau, Directrice générale et secrétaire-trésorière, de la municipalité de Racine, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis public en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil de midi à dix-sept heures le 4 mai 2021.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce quatrième jour du mois de mai deux mille vingt-et-un.



---

Lyne Gaudreau  
Directrice générale et secrétaire-trésorière